

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **7^e jour d'août 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

172-08-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 7 AOÛT 2017 TEL QUE LU ET
PRÉSENTÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2017**
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 08-17**
 - 5.2 - Résolution, acquisition d'un morceau de terrain de Placements Rutra Inc. et vente d'un morceau de terrain à Placements Rutra Inc.**
 - 5.3 - Résolution, paiement des honoraires professionnels, plan et devis, de la rue Fournier**
 - 5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à Carrefour Action Municipale et famille**
 - 5.5 - Résolution, financement temporaire, réfection de la rue de la Fabrique, projet no. 161-16261-00**
 - 5.6 - Résolution, colloque de zone, ADMQ Beauce-Côte-Sud**
 - 5.7 - Résolution, révision budgétaire 2017 de l'OMH de Saint-Camille**
 - 5.8 - Résolution, autorisation pour la signature du protocole d'entente, programme FEPTEU, volet 1**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglacage), hiver 2017-2018**
 - 7.2 - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat et l'épandage de gravier, et sable**
 - 7.3 - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat et l'épandage de gravier, et sable**
 - 7.4 - Résolution, recommandation de paiement no. 1, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil**

7.5 - Résolution, achat d'un convoyeur pour la boîte à sable du camion de déneigement

8 - LÉGISLATION

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Résolution, nomination d'un représentant et d'un substitut à la régie incendie

9.2 - Résolution, formation #1, défis et enjeux des services de sécurité incendie pour M. Pierre Morneau

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, achat d'un terrain, de la Fabrique Saint-Camille (chemin de contournement)

10.2 - Résolution, mandat à un ingénieur en structure, pour la modification du pavillon du parc de la place du village

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, demande de financement, programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2017-2018

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre MTQ, panneaux frein moteur

13.2 - Lettre, demande la Municipalité du Canton de Restigouche

13.3 - Lettre de la Fondation Rues Principales, colloque annuel

13.4 - Lettre, producteurs de lait de Chaudière-Appalaches

13.5 - Résolution, fondation du coeur Beauce-Etchemins

14 - VARIA

14.1 - Déchets, près de la rivière Saint-Jean

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

173-08-2017

3.1 - Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 4 juillet 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-La directrice générale indique que l'afficheur de vitesse portatif est arrivé, et il sera installé en août 2017;

-Le maire indique que l'assemblée préliminaire du comité provisoire des OMH s'est tenue en juillet, aussi les documents préliminaires pour la formation du comité ont été acceptés à cette assemblée. Le nouveau comité devrait débuter ses activités le 1er janvier 2018.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

174-08-2017

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 08-17

ATTENDU : la liste des comptes numéro 08-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 AOÛT 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **587,985.56\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **08-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **AOÛT 2017 s'élève à: 587,985.56\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 08-17.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'**AOÛT 2017.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

175-08-2017

5.2 - Résolution, acquisition d'un morceau de terrain de Placements Rutra Inc. et vente d'un morceau de terrain à Placements Rutra Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut reprofiler une partie de la rue Alphonse Poulin et veut faire l'acquisition d'un morceau de terrain, lot no.6 016 932 appartenant à Placements Rutra Inc. tel que décrit au plan d'arpentage ci-joint;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille souhaite vendre deux morceaux de terrain, lots no. 5 326 097 et 6 016 932 à Placements Rutra Inc. tels que décrits au plan d'arpentage ci-joint.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Camille fasse l'acquisition d'un morceau de terrain appartenant à Placements Rutra Inc., numéro de lot 6 016 932 tel que décrit au plan d'arpentage ci-joint. Le prix de la vente est d'un dollar;

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de vendre deux morceaux de terrain à Placements Rutra Inc., numéros de lots 5 326 097 et 6 016 932 tels que décrits au plan d'arpentage ci-joint. Le prix de la vente est d'un dollar;

QUE le Maire, M. Adélard Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille le contrat de vente et d'acquisition des terrains.

QUE cette offre est valide pour quatre-vingt-dix jours.

ADOPTÉE,

176-08-2017

5.3 - Résolution, paiement des honoraires professionnels, plan et devis, de la rue Fournier

CONSIDÉRANT QUE nous avons négocié de gré à gré les services professionnels avec la firme d'ingénierie WSP Canada pour la confection de plan et devis pour le projet de réfection de la rue Fournier;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été déposés, mais qu'il reste quelques corrections à faire à ces documents;

CONSIDÉRANT QUE le plan et devis modifiés devraient être déposés dans la semaine du 7 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une facture d'honoraires

professionnels pour une partie du mandat réalisée par WSP Canada;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille paye la facture numéro 0663535 pour les honoraires professionnels de WSP Canada dans le cadre du projet de réfection de la rue Fournier. Le montant de la facture se chiffre à 6,362.43\$ (taxes incluses).

QU'une balance de 291.25\$ (taxes en sus) sera à payer à la firme WSP Canada à la fin de leur mandat.

ADOPTÉE,

177-08-2017

5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à Carrefour Action Municipale et famille

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Camille est membre actif de l'organisme Carrefour Action Municipale et famille depuis plusieurs années.

ATTENDU QUE la mission du Carrefour Action Municipale et Famille vise le mieux-être des familles au Québec.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à Carrefour Action Municipale et famille pour 2017-2018, le coût de la cotisation annuelle se chiffre à 75\$(taxes en sus).

ADOPTÉE

178-08-2017

5.5 - Résolution, financement temporaire, réfection de la rue de la Fabrique, projet no. 161-16261-00

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit financer temporairement un montant de 2,933,500.00\$ pour payer les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée, de la rue de la Fabrique, projet no. 161-16261-00

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis peut emprunter de gré à gré avec le Centre financier aux entreprises Desjardins pour un prêt temporaire;

ATTENDU QUE notre règlement d'emprunt numéro 459-2017, au montant de 2,933,500\$ a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille l'emprunt temporaire au montant de 2,933,500.00\$ pour payer les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée, de la rue de la Fabrique, projet no. 161-16261-00.

ADOPTÉE,

179-08-2017

5.6 - Résolution, colloque de zone, ADMQ Beauce-Côte-Sud

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud qui se tiendra cette année à l'Oiselière de Montmagny, les 13 et 14 septembre prochains. Le coût d'inscription est de 105\$ pour deux jours;

QUE l'on paye tous les frais relatifs au colloque;

ADOPTÉE,

180-08-2017

5.7 - Résolution, révision budgétaire 2017 de l'OMH de Saint-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la révision budgétaire de l'OMH Saint-Camille pour un total de 36,223\$ (revenus - dépenses) pour l'année financière 2017;

Les contributions sont établies:

SHQ: 32,600\$

Municipalité: 3,623\$

ADOPTÉE,

181-08-2017

5.8 - Résolution, autorisation pour la signature du protocole d'entente, programme FEPTEU, volet 1

ATTENDU le protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) visant des travaux de renouvellement de conduites d'eau;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE le protocole d'entente proposé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) visant des travaux de renouvellement de conduites d'eau soit approuvé;

QUE M. Adélarde Couture, maire, soit mandaté afin de signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis. »

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point !

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

182-08-2017

7.1 - Résolution, achat de sodium (sel à déglacage), hiver 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sodium pour la préparation du sable salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat d'environ 25 à 30 tonnes de sodium (sel à déglacage) pour la préparation du sable salé, pour la saison hivernale 2017-2018.

QUE la Municipalité de Saint-Camille négocie de gré à gré auprès de différents fournisseurs de sodium (sel à déglacage);

ADOPTÉE,

183-08-2017

7.2 - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat et l'épandage de gravier, et sable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre soumissionnaires pour l'achat et l'épandage de gravier;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit et après étude sont conformes aux spécifications demandées.

Liste des soumissionnaires:

-Les Excavations Lafontaine Inc.

Rue Fournier: Gravier 0-3/4" tamisé (MG20B) livré à (1 à 3 km de l'église), quantité plus ou moins 2000 tonnes métriques: 11.10\$/la tonne métrique;

Rang 2 Ouest : Gravier 0-3/4' tamisé '(MG-20B) livré dans (route Edmond Blais à Ste-Justine), quantité plus ou moins 1800 tonnes métriques: 13.19\$/la tonne métrique;

Garage municipal:

Gravier bleu (MG20B) livré au garage, quantité plus ou moins 100 tonnes métriques à n/d/la tonne métrique; **(non conforme)**

Gravier 0-3/4" tamisé (MG-20B) livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques à 10.85\$/ tonne métrique;

Gravier brut livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques à 7.35\$/la tonne métrique;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes métriques à 13.60\$/la tonne métrique.

Déneigement: Sable tamisé, granulométrie maximum 1/4" pour fabriquer le mélange de sable salé, quantité 460 tonnes métriques à 12.90\$/la tonne métrique.

-SD Ménard Inc.

Rue Fournier: Gravier 0-3/4" tamisé (MG20B) livré à (de 1 à 3 km de l'église), quantité plus ou moins 2000 tonnes métriques: 9.00\$/la tonne métrique;

Rang 2 Ouest: Gravier 0-3/4' tamisé '(MG-20B) livré dans (route Edmond Blais à Ste-Justine), quantité plus ou moins 1800 tonnes métriques: 8.50\$/la tonne métrique;

Garage municipal:

Gravier bleu (MG20B) livré au garage, quantité plus ou moins 100 tonnes métriques 12.42\$/la tonne métrique;

Gravier 0-3/4" tamisé (MG-20B) livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques 9.00\$/ tonne métrique;

Gravier brut livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques: 6.00\$/la tonne métrique;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes

métriques: 14.95\$/la tonne métrique.

Déneigement: Sable tamisé, granulométrie maximum 1/4" pour fabriquer le mélange de sable salé, quantité 460 tonnes métriques: n/d/la tonne métrique. **(non conforme)**

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entrepreneur suivant:

SD Ménard Inc. pour le projet d'achat et épandage de gravier, à Saint-Camille pour les items suivants:

-Rue Fournier: Gravier 0-3/4" (MG-20B), quantité plus ou moins 2000 tonnes métriques à 9.00\$/la tonne métrique livrée par l'entrepreneur. **Coût: 18,000\$/taxes en sus;**

-Rang 2 Ouest: Gravier 0-3/4' tamisé '(MG-20B), quantité plus ou moins 1800 tonnes métriques: 8.50\$/la tonne métrique livrée par l'entrepreneur. **Coût: 15,300\$/taxes en sus;**

-Garage municipal:

Gravier bleu (MG20B) livré au garage, quantité plus ou moins 100 tonnes métriques à 12.42\$/la tonne métrique livrée par l'entrepreneur;

Gravier 0-3/4" tamisé (MG-20B) livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques à 9.00\$/ tonne métrique livrée par l'entrepreneur;

Gravier brut livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques à 6.00\$/la tonne métrique livrée par l'entrepreneur;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes métriques à 14.95\$/la tonne métrique livrée par l'entrepreneur.

Coût total pour le garage: 6,190.50\$ /taxes en sus.

QUE la compagnie: SD Ménard Inc. le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux spécifications demandées.

ADOPTÉE,

184-08-2017

7.3 - Résolution, acceptation de la soumission pour l'achat et l'épandage de gravier, et sable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre soumissionnaires pour l'achat et l'épandage de gravier;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit et après étude sont conformes aux spécifications demandées.

Liste des soumissionnaires:

-Les Excavations Lafontaine Inc.

Rue Fournier: Gravier 0-3/4" tamisé (MG20B) livré à (1 à 3 km de l'église), quantité plus ou moins 2000 tonnes métriques: 11.10\$/la tonne métrique;

Rang 2 Ouest : Gravier 0-3/4' tamisé '(MG-20B) livré dans (route Edmond Blais à Ste-Justine), quantité plus ou moins 1800 tonnes métriques: 13.19\$/la tonne métrique;

Garage municipal:

Gravier bleu (MG20B) livré au garage, quantité plus ou moins 100 tonnes

métriques à n/d/la tonne métrique; **(non conforme)**

Gravier 0-3/4" tamisé (MG-20B) livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques à 10.85\$/ tonne métrique;

Gravier brut livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques à 7.35\$/la tonne métrique;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes métriques à 13.60\$/la tonne métrique.

Déneigement: Sable tamisé, granulométrie maximum 1/4" pour fabriquer le mélange de sable salé, quantité 460 tonnes métriques à 12.90\$/la tonne métrique.

-SD Ménard Inc.

Rue Fournier: Gravier 0-3/4" tamisé (MG20B) livré à (de 1 à 3 km de l'église), quantité plus ou moins 2000 tonnes métriques: 9.00\$/la tonne métrique;

Rang 2 Ouest: Gravier 0-3/4" tamisé (MG-20B) livré dans (route Edmond Blais à Ste-Justine), quantité plus ou moins 1800 tonnes métriques: 8.50\$/la tonne métrique;

Garage municipal:

Gravier bleu (MG20B) livré au garage, quantité plus ou moins 100 tonnes métriques 12.42\$/la tonne métrique;

Gravier 0-3/4" tamisé (MG-20B) livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques 9.00\$/ tonne métrique;

Gravier brut livré au garage, quantité plus ou moins 300 tonnes métriques: 6.00\$/la tonne métrique;

3/4" net livré au garage, quantité plus ou moins 30 tonnes métriques: 14.95\$/la tonne métrique.

Déneigement: Sable tamisé, granulométrie maximum 1/4" pour fabriquer le mélange de sable salé, quantité 460 tonnes métriques: n/d/la tonne métrique. **(non conforme)**

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entrepreneur suivant:

Les Excavations Lafontaine Inc., à Saint-Camille pour l'item suivant:

Déneigement: Sable tamisé, granulométrie maximum 1/4" pour fabriquer le mélange de sable salé, quantité 460 tonnes métriques à 12.90\$/la tonne métrique. **COÛT TOTAL: 5,934.00\$ (taxes en sus).**

QUE la compagnie:Les Excavations Lafontaine Inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conformes aux spécifications demandées.

ADOPTÉE,

185-08-2017

7.4 - Résolution, recommandation de paiement no. 1, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer le compte mentionné sur la recommandation de paiement no.1 de WSP Canada Inc, dans le cadre du

projet no. 161-16261-00, réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis. Le total du compte s'élève à : 478,111.86 (taxes incluses).

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu soit autorisée à effectuer le paiement dudit compte.

ADOPTÉE,

186-08-2017

7.5 - Résolution, achat d'un convoyeur pour la boîte à sable du camion de déneigement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de préparation hivernale pour les équipements de voirie seront faits en août et septembre;

CONSIDÉRANT QUE le convoyeur à sable salé est à remplacer sur la boîte à sable du camion de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille veut précéder de gré à gré auprès de deux fournisseurs pour obtenir des prix pour l'achat du convoyeur à sable.

-Groupe Déziel: 2083.25\$ (taxes incluses)

-Robitaille équipement: 2673.17\$ (taxes incluses)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de la compagnie Groupe Déziel, un châssis convoyeur transversal, ainsi que toutes les pièces, tel que décrit dans la cotation du 3 juillet 2017 dont copie est en annexe et qui fait partie intégrante de la présente résolution. Le coût d'achat: 2083,25\$.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

187-08-2017

9.1 - Résolution, nomination d'un représentant et d'un substitut à la régie incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit nommer par résolution un représentant (élu) et un substitut du représentant (élu) pour la régie incendie du secteur Est des Etchemins (RISEDE);

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme à titre du représentant (élu) pour la régie incendie du secteur Est des Etchemins (RISEDE), le maire, M. Adélarde Couture.

QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme à titre de substitut du représentant (élu) pour la régie incendie du secteur Est des Etchemins (RISEDE), le conseiller, M. Richard Pouliot.

ADOPTÉE

188-08-2017

9.2 - Résolution, formation #1, défis et enjeux des services de sécurité incendie pour M. Pierre Morneau

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal autorise M. Pierre Morneau, chef pompier, à suivre la formation #1, défis et enjeux des services de sécurité incendie, qui se tiendra le 18 novembre 2017, au centre communautaire de Saint-Lazare-de-Bellechasse. Le coût de la formation est de 160.96\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, achat d'un terrain, de la Fabrique Saint-Camille (chemin de contournement)

Cet item est remis à une séance subséquente de ce conseil, après une discussion avec le responsable du Conseil d'administration de la Fabrique de Saint-Camille. Cet item sera discuté à la prochaine séance de travail du conseil municipal.

189-08-2017

10.2 - Résolution, demande de prix à un ingénieur en structure, pour la modification du pavillon du parc de la place du village

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut mandater un ingénieur en structure pour recevoir ses recommandations écrites sous forme de plan et dessin d'atelier pour modifier le pavillon du parc de la Place du Village;

CONSIDÉRANT QUE selon le constructeur du pavillon: M. François Mathieu, il serait périlleux d'enlever la colonne qui soutient le toit, et que nous devons comme Municipalité assurer la sécurité des usagers, et demander l'expertise d'un ingénieur en structure.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal fasse une demande de prix à un ingénieur en structure, à taux horaire, pour faire l'étude, le plan, et le dessin d'atelier pour modifier le pavillon de la place du village.

QUE le mandat soit donné à taux horaire selon l'estimation des heures qui sera déposée à la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LE VOTE POUR: 3

LE VOTE CONTRE : 1

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

190-08-2017

11.1 - Résolution, demande de financement, programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut acheter du matériel et des équipements pour la salle communautaire et la salle d'entraînement pour les aînés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réaliser ce projet communautaire par le programme de soutien à la démarche Municipalité

amie des aînés, appel de projet 2017-2018.

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui du Club Fadoq de Saint-Camille pour la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention par le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, appel de projets 2017-2018 pour l'achat d'équipements et du matériel pour la salle d'entraînement: (un échangeur d'air, une télévision, un jeu de Wii avec des jeux, un système de son, une barre de soutien, un tapis de caoutchouc) et pour la salle communautaire: (un bureau de travail et une chaise, un projecteur canon, un écran, une télévision, un système de son, et un écran de séparation).

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Culture: Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'elle a assisté à la soirée de remise du répertoire sur la culture au Centre Culturel des Etchemins, elle fait un résumé de la soirée. Elle indique que les gens peuvent consulter le répertoire sur le site de la MRC des Etchemins.

-Incendie: Le maire indique qu'une réunion sur la régie incendie s'est tenue en août 2017.

-Loisirs: M. Jacques Audet indique que la soirée de fermeture qui se tiendra le 1er septembre 2017, sera sous le thème Country, il y aura en outre, une dégustation gratuite de saucisses pour les résidents de Saint-Camille, et pour terminer un spectacle de musique.

-Maire: M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à une réunion de chantier pour le projet de la rue de la Fabrique, à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, au conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une réunion du comité de développement économique de la MRC des Etchemins, à la réunion sur la formation du comité provisoire du HLM, à la réunion sur la Régie Incendie, à la réunion de travail, et la réunion régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre MTQ, panneaux frein moteur

Point d'information! Lecture est faite d'une lettre nous informant de la démarche du MTQ pour demander aux Municipalités le retrait des panneaux d'interdiction de frein moteur. De nouvelles mesures seront adoptées par MTQ pour sensibiliser les camionneurs quant à l'utilisation adéquate du frein moteur.

13.2 - Lettre, demande la Municipalité du Canton de Restigouche

Lettre relativement à une demande de soutien financier de la Municipalité du Canton de Restigouche.

13.3 - Lettre de la Fondation Rues Principales, colloque annuel

Lettre invitant les membres du conseil municipal à participer au colloque annuel de la Fondation Rues Principales qui se tiendra le 27 septembre prochain, à l'hôtel Château Laurier de Québec.

191-08-2017

13.4 - Lettre, producteurs de lait de Chaudière-Appalaches

Lecture est faite d'une lettre des producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud nous demandant d'adopter une résolution à adresser au gouvernement du Canada pour la gestion de l'offre.

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82,000 emplois directs et indirects de 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale.

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24,000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177,000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre.

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis demande au Gouvernement du Canada : d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

ADOPTÉE,

192-08-2017

13.5 - Résolution, fondation du coeur Beauce-Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Coeur Beauce-Etchemins souhaite maintenir un programme de réadaptation offert aux personnes atteintes d'une maladie chronique.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe à la collecte de fonds de la Fondation du coeur de la Beauce-Etchemins. Le montant de la commandite est de 100.00\$.

ADOPTÉE,

14 - VARIA

14.1 - Déchets, près de la rivière Saint-Jean

Il est mentionné que des campeurs ont laissé des déchets à proximité de la rivière Saint-Jean sur les terrains publics.

Une lettre sera envoyée au Ministère des Ressources Naturelles pour demander que les abords de la rivière soient nettoyés.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h45.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE